



RÉUNION GÉNÉRALE

DATE: Le mercredi 4 décembre 2019

ENDROIT: 78, rue Principale

Salle communautaire de l'édifice municipal de Rivière-Verte

Rivière-Verte, NB

HEURE: 18 h 30

PROCÈS-VERBAL # 39

1.2. Présences et Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 18 h 37. M. Jean-Pierre Ouellet, président du conseil, souhaite la bienvenue à tous.

Membres présents

BOSSÉ, Jules

CHOUINARD, Louis

DESCHÊNES, Marcel

LEVESQUE, Roger

LEBLOND, Michel

MARTEL, Alain

MARTIN, Brigitte

membre du comité exécutif

OUELLET, Jean-Pierre, président

ROUSSEL, France, vice-président

ROY, Paul

ST-AMAND, Carmel

SOMERS, Nicole

Membres absents

LESVESQUE, Marcel

SIMARD, Cyrille

Personnels présents

BELLEFLEUR, Lise

CASTONGUAY, Marie-Eve

COUTURIER, Scott

DUFOUR, Catherine

THIBODEAU, Johanne

Personnel absent

PICARD, François

Invités

LEVESQUE, Tom

LEBLANC, Roland

Représentant de DSL

Maire de Lac Baker

Maire de Grand-Sault

Maire de Sainte-Anne-de-Madawaska

Maire de Rivière-Verte

Représentant de DSL

Représentante de DSL

Maire de la Communauté de Haut-Madawaska

Maire de Drummond

Représentant de DSL

Maire de Saint-Léonard

Mairesse de Saint-Quentin

Maire de la Communauté rurale de Saint-André

Maire d'Edmundston

Adjointe à la direction

Directrice générale par intérim

Superviseur technique

Directrice de la planification du service d'urbanisme

Directrice des finances

Directeur général

Coordonnateur régional de la gestion des urgences, Région 1

Directeur de déchets solides de la CSR Sud-Est

3. Divulgence d'intérêt

Aucun conflit n'a été déclaré.

4. Approbation de l'ordre du jour

Résolution no 1

Suite à une motion dûment proposée par Mme Nicole Somers, appuyée de Mme Brigitte Martin et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU Que l'ordre du jour de la réunion générale du 4 décembre 2019 soit accepté, tel que modifier en y ajoutant dans affaires nouvelles les points suivants : a) Dépôts de recyclages régionaux et scolaires, b) Soumission pour le tracteur « Skid Steer » et c) Calendrier de collecte de recyclage 2020.

ADOPTÉE

5. Présentation PPP

Monsieur Roland Leblanc, directeur des déchets solides de la Commission de services régionaux Sud-Est fait une courte présentation concernant le programme REP-EPI - Responsabilité élargie du producteur pour l'emballage et le papier imprimé. Entre autres, une tournée d'étude concernant ce programme et une aperçue de cette tournée qui a été faite à C-B(2015), en Saskatchewan(2017) et au Québec(2019). Les avantages et inconvénients de collecte et triage par les municipalités. Les avantages et inconvénients de collecte et triage par l'industrie.

Qu'est-ce que REP?

- Responsabilité élargie du producteur:
 - Un programme où l'industrie devient responsable de la gestion de fin de vie des produits qu'elle produit
 - Elle est responsable de toutes les portions du prix pour recycler correctement ou de réutiliser leurs produits – bien que ce prix va, à la fin, être payé par le consommateur
 - L'objectif principal est de basculer le prix du recyclage vers le producteur et d'encourager le producteur à utiliser des produits plus faciles à recycler

Qu'est-ce que EPI?

- Emballage et papier imprimé
 - Déchets résidentiels d'emballage et de papier imprimé
 - Comprend le papier, plastique, carton, aluminium, verre et les produits difficiles à recycler

Voici quelques objectifs de ce programme, réduire l'empreinte environnementale de la province, promouvoir une économie circulaire, augmenter le taux de détournement, garder les coûts aussi bas que possible, coopération entre les CSR's, la Province et l'industrie.

Les membres remercient M. Roland Leblanc pour cette belle présentation, M. Leblanc quitte ensuite la réunion.

6. Procès-verbal de la réunion générale du 30 octobre 2019 pour approbation

Résolution no 2

Suite à une motion dûment proposée par M. Jules Bossé, appuyée de Mme Brigitte Martin et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU D'accepter le procès-verbal de la réunion générale du 30 octobre 2019, tel que circulé.

ADOPTÉE

7. Procès-verbal de la réunion du comité exécutif du 30 octobre 2019 pour approbation

Résolution no 3

Suite à une motion dûment proposée par M. France Roussel, appuyée de M. Louis Chouinard et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU D'accepter le procès-verbal de la réunion du comité exécutif du 30 octobre 2019, tel que circulé.

ADOPTÉE

8. Affaires découlant des procès-verbaux

Monsieur Alain Martel signale qu'il y a correction à faire dans le procès-verbal du 30 octobre 2019.

À l'item no. 15, M. Martel précise qu'il avait voté contre le budget 2020 de l'Équipe des chefs de file de l'Acadie des terres et forêts. Il demande à ce que la compilation de vote soit changée.

Mme Castonguay vérifiera avec Mme Marie-Claude Keeley, gestionnaire des services locaux de notre région concernant la marche à suivre pour les votes des membres représentants les DSLs? Les membres du conseil demandent que des éclaircissements soient fait à la prochaine rencontre et peut-être invité, Mme Keeley, pour une petite séance d'information à ce sujet.

9. Rapport de correspondance pour approbation

Résolution no 4

Suite à une motion dûment proposée par Mme Brigitte Martin, appuyée de M. Louis Chouinard et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU D'accepter le rapport de correspondance du 30 octobre au 30 novembre 2019, tel que circulé.

ADOPTÉE

10. État des résultats au 30 septembre 2019 pour approbation

Madame Johanne Thibodeau, directrice des finances fait la présentation des états financiers.

Résolution no 5

Suite à une motion dûment proposée par Mme Nicole Somers, appuyée de M. Michel Leblond et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU D'accepter les états des résultats au 30 septembre 2019, tel que circulé.

ADOPTÉE

11. Résolution pour le service d'urbanisme et le service des déchets solides pour approbation

Résolution no 6

Suite à une motion dûment proposée par Mme Nicole Somers, appuyée de M. Roger Levesque et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU

Pour le secteur de l'aménagement :

- Que la CSRNO autorise un virement de fonds pour le remboursement de permis aux municipalités et DSL pour les mois de juillet à septembre 2019. Le montant du virement de fonds se chiffre à 25 037.75 \$ du compte 29434 ES-2 au compte courant de la CSRNO, folio 29434. L'écart entre le total des remboursements de 54 052.75 \$ et le virement de fonds du compte bancaire de 25 037.75 \$ est dû au fait que plusieurs paiements sont reçus par carte de crédit et/ou débit qui sont déposés directement dans le compte courant de la CSRNO. Ce transfert fut approuvé le 6 novembre 2019 par deux signataires, soit M Jean-Pierre Ouellet et Mme Marie-Ève Castonguay par internet via Accès-D de la Caisse populaire.
- Que la CSRNO autorise le remboursement de permis aux municipalités et DSL pour les mois de juillet à septembre 2019, aux montants suivants :
 - Communauté de Haut Madawaska 6 050.75 \$
 - Village de Ste-Anne-de-Madawaska 27.00 \$
 - Ville de Saint-Quentin 2 636.00 \$
 - DSL 40 127.50 \$
 - Municipalité du Lac Baker 4 993.00 \$
 - Village de Rivière-Verte 218.50 \$

54 052.75 \$
- Que la CSRNO autorise un arrêt de paiement sur le chèque # 8777 fait à l'Équipe des chefs de file pour la contribution du 2^e trimestre au montant de 9142.25\$ vu que le chèque du 1^{er} trimestre n'a pas été encaissé et qu'il est maintenant plus vieux que 6 mois donc n'est plus valide. Le remboursement du 3^e trimestre est retenu à nos bureaux en attendant de pouvoir avoir une conversation avec Mme Cathy Pelletier.

Quelques éclaircissements sont faits à l'égard de l'arrêt de paiement. Mme Castonguay a reçu une lettre de la présidente de l'Équipe des chefs de file. Une copie de la lettre sera envoyée aux membres du conseil d'administration. Suite aux discussions, il serait favorable d'inviter la présidente de l'Équipe des chefs de file afin de venir faire une mise à jour lors d'une prochaine réunion générale.

ADOPTÉE

Résolution no 7

Suite à une motion dûment proposée par M. Michel Leblond, appuyée de M. Carmel St-Amand et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU

Pour le secteur des déchets solides :

La CSRNO autorise le dépôt de 1M\$ au compte RBC folio 100-678-2 provenant du prêt temporaire RBC en attendant la débenture, afin de procéder au paiement des bacs de recyclage à IPL par transfert bancaire au montant de 924 293.36\$.

De plus, vu que les fonds de réserve en capital pour les déchets solides et pour le service de biogaz ont été transféré avec la Banque Scotia (résolution no 1 de la réunion générale du 15 mai dernier) due à de meilleurs taux d'intérêt, les comptes avec RBC qui détenait ces fonds de réserve auparavant, seront utilisés pour inclure les fonds qui serviront aux paiements d'indemnités de départ et des congés de maladie (résolution no 2 de la réunion générale du 15 mai 2019) dans chacun des secteurs.

À noter que pour les comptes qui seront utilisés pour le paiement éventuel de congés de maladie et de prime de départ, doivent débiter avec des soldes à zéro. Car ces fonds de réserve peuvent seulement être renfloués à partir de nos surplus budgétaires, c'est-à-dire que nous ne pouvons pas mettre des montants au budget comme on le fait pour les transferts aux fonds de réserve en capital.

La CSRNO autorise donc les virements des petits soldes au compte courant de façon à ce que ces 3 comptes aient tous des soldes de zéro.

La CSRNO autorise donc les transactions suivantes :

Le compte RBC folio #100-677-4 est celui qui sera utilisé pour les paiements de congés de maladie et de prime de départ – **secteur aménagement**

Il restait une balance de 0.05\$ dans ce compte après le transfert des fonds de réserve en capital secteur déchets solides avec Banque Scotia, car l'intérêt du mois courant fut reçu le 1^{er} du mois suivant. Je l'ai donc transféré dans notre compte courant canadien avec RBC folio #100-678-2.

Le compte RBC folio 100-444-9 est celui qui sera utilisé pour les paiements de congés de maladie et de prime de départ – **secteur gouvernance**.

Il restait une balance de 119.52\$ dans ce compte après le transfert des fonds de réserve en capital à la Banque Scotia (pour les mêmes raisons que mentionnées précédemment), je l'ai donc aussi transféré dans notre compte courant canadien avec RBC folio #100-678-2.

Le compte RBC folio 100-397-9 est celui qui sera utilisé pour les paiements de congés de maladie et de prime de départ – **secteur déchets solides**.

Il restait une balance de 796.50\$ dans ce compte après le transfert des fonds de réserve en capital à la Banque Scotia (pour les mêmes raisons que mentionnées précédemment), je l'ai donc aussi transféré dans notre compte courant canadien avec RBC folio #100-678-2.

Donc, suite à cette information, la CSRNO approuve les virements des soldes au compte courant RBC folio #100-678-2 vu que les montants n'étaient pas assez importants pour refaire un transfert inter banque (Banque Scotia) et vu que les comptes réservés pour les versements de congés de maladie et de prime de départ doivent tous débiter avec des soldes de zéro.

ADOPTÉE

12. Mise à jour du Règlements administratifs du comité de révision de la planification (CRP) de la CSRNO pour approbation

Madame Catherine Dufour, directrice de la planification informe les membres des mises à jour nécessaires qui doivent être effectuées aux annexes A et B du manuel « Règlements administratifs du comité de révision de la planification CSR).

Les membres auront une copie de ce manuel par courriel.

Résolution no 8

Suite à une motion dûment proposée par Mme Nicole Somers, appuyée de M. Paul Roy et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU D'effectuer les mises à jour au manuel de Règlements administratifs du comité de révision de la planification comme suit :

Modifier les numéros d'articles de disposition de la Loi sur l'urbanisme dans l'Annexe A : Fonctions consultatives et décisionnelles du Comité de révision de la planification (CRP)

Mettre à jour la liste des communautés membres desservies par la CSRNO au sein du service local dans l'annexe B : Liste des communautés membres

ADOPTÉE

13. Autres affaires

a) Dépôts de recyclage régionaux et scolaires

Résolution no 9

Suite à une motion dûment proposée par M. Marcel Deschênes, appuyée de M. Louis Chouinard et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU Que la CSRNO permette de laisser en place les dépôts de recyclage régionaux et scolaires et de continuer à les entretenir pendant une période de transition de 6 mois avec réévaluation.

ADOPTÉE

b) Soumission pour tracteur « Skid Steer »

Résolution no 10

Suite à une motion dûment proposée par Mme Nicole Somers, appuyée de M. Louis Chouinard et adoptée à l'unanimité, il a été

RÉSOLU Que la CSRNO fasse l'achat un tracteur « Skid Steer » de la compagnie A.L.P.A. au montant de 74 845\$, étant la soumission la moins dispendieuse parmi les 4 autres obtenues.

ADOPTÉE

c) Calendrier de collecte : Recyclage 2020

Madame Castonguay avise les membres qu'elle a reçu la liste de calendrier des municipalités en rapport avec la collecte de recyclage 2020, celui du DSL est à finaliser pour la fin décembre 2019 par la gestionnaire des services locaux de la région. Il est à noter que chaque municipalité est responsable de préparer leur calendrier de collecte.

Mme Castonguay mentionne qu'elle a fait une visite guidée du site d'enfouissement, le dôme est complètement finalisé et prêt à recevoir les articles de recyclage. Par contre, étant donné que l'Atelier des Copains est encore dans l'attente d'une subvention gouvernementale, ce qui fait en sorte que leur centre de tri sera fermé pour les mois de janvier et février 2020 pour rénovation. Le dôme ne pouvant contenir 2 mois de collecte de matières recyclables et afin de ne pas engendrer trop de matière recyclage en attente pour le centre de l'Atelier des Copains la CSRNO va procéder avec l'envoi temporaire pour les mois de janvier et février 2020 au centre de tri de Woodstock.

14. Ajournement

Résolution no 11

Suite à une motion dûment proposée par Mme Brigitte Martin et adoptée à l'unanimité, il fut
RÉSOLU D'ajourner la réunion à 20 h 33.

ADOPTÉE

.....
JEAN-PIERRE OUELLET
Président

.....
FRANCE ROUSSEL
Vice-Président

.....
LISE BELLEFLEUR
Secrétaire de séance